

Session 2025

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
SECTEUR PRODUCTION**

Épreuve d'ÉCONOMIE- GESTION

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

Le sujet comporte **2 parties**.

Pour la **partie 2** le candidat traitera au choix le **SUJET A** ou le **SUJET B**

Les réponses sont à noter sur votre copie.

L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée.

Pour le sujet A, l'annexe 1 en page 9 est à rendre avec la copie.

Pour le sujet B, l'annexe 2 en page 10 est à rendre avec la copie.

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2025	25-BCP-ECOGEST-AP1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 1/10

PARTIE 1 : Questionnement reposant sur une situation contextualisée

Dans le cadre de votre baccalauréat professionnel, vous êtes en période de formation en milieu professionnel dans une PME de votre secteur d'activité. Cette entreprise compte 60 salariés.

Le dirigeant, sensible à vos qualités et à votre investissement au sein de l'entreprise, souhaite vous proposer à partir du mois de septembre un poste en alternance à l'issue de votre baccalauréat.

1 – Préciser quels seraient pour vous les avantages d'une poursuite de formation en alternance.

Durant la période estivale, une partie des salariés de l'entreprise sera en congés ; pour pallier leur absence, le dirigeant contacte une agence de travail temporaire. Vous vous portez candidat et vous avez été recruté pour les mois de juillet et août.

À l'aide de vos connaissances et du **document 1**,

2 – Présenter les caractéristiques principales du contrat de travail temporaire.

Après cette première expérience, fin août, vous vous interrogez sur l'opportunité de poursuivre cette activité sous statut d'auto-entrepreneur.

3 – Expliquer les intérêts de votre projet d'auto-entreprise.

4 – Déterminer, en justifiant, quel serait votre choix de statut.

Après mûre réflexion, vous acceptez la proposition de poursuivre vos études en BTS en alternance à la rentrée de septembre dans cette entreprise. Dans le même temps vous obtenez votre permis de conduire. Votre centre de formation se trouve à 20 km de l'entreprise. Vous vous renseignez auprès d'une concession automobile pour acheter un véhicule.

Votre choix s'est porté sur un modèle Clio de la marque RENAULT pour lequel vous envisagez de souscrire une location avec option d'achat (LOA). Vous étudiez de près le contrat avant de le signer.

En vous appuyant sur le **document 2**,

5 – Qualifier et nommer les agents économiques qui sont parties au contrat.

6 - Repérer vos obligations mentionnées dans le contrat.

7 - Caractériser ce que vous risquez en cas de cessation de paiement des loyers.

Vous avez décidé d'accepter l'offre de LOA. Malheureusement, le véhicule n'est pas livrable à la date prévue au contrat. Vous êtes contraint de louer une voiture pour aller travailler. Vous avez l'intention de demander au bailleur de vous rembourser les frais engagés pour la location du véhicule.

8 – Préciser si les conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle vous permettent d'obtenir le remboursement des frais engagés.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2025	25-BCP-ECOGEST-AP1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 2/10

PARTIE 2 : Sujet au choix du candidat

Réponse construite et argumentée à une question d'économie-gestion

Indiquer sur votre copie le sujet que vous avez choisi (A ou B)

SUJET A : En quoi l'obtention d'une certification est-elle bénéfique pour l'entreprise ?

Vous travaillez dans une entreprise de votre secteur d'activité. Celle-ci a été récompensée à plusieurs reprises pour la qualité de ses rapports avec ses clients (ISO 9001) et son action en faveur de la réduction des gaz à effet de serre (Bilan Carbone).

Elle souhaite se développer à l'étranger tout en poursuivant ses démarches environnementales. Le directeur est convaincu, qu'à tous les niveaux de l'organigramme, les acteurs de l'entreprise ont un rôle à jouer. Il propose de créer un groupe de travail, composé de collaborateurs de chaque service de l'entreprise pour y réfléchir. Sensible à ces valeurs, vous vous portez volontaire pour l'intégrer.

Afin de mieux interagir dans le groupe, le chef d'entreprise met à votre disposition une documentation sur la norme ISO 26000 (**document 3**).

Avant de vous rendre à cette réunion et en préparation de votre intervention, vous décidez de réfléchir à la problématique suivante :

En quoi l'obtention d'une certification est-elle bénéfique pour l'entreprise ?

Pour cela, vous présenterez, **sur votre copie**, une **argumentation sur les apports de cette certification pour l'entreprise**.

Puis, vous indiquerez, **sur la carte mentale (annexe 1 à rendre avec votre copie)**, les **actions à entreprendre** concernant au moins **3 des principes** de la norme ISO 26000.

Vous veillerez à illustrer votre travail par des exemples en lien avec votre secteur d'activité.

SUJET B : En quoi les pratiques écoresponsables d'une entreprise peuvent-elles lui permettre de conquérir de nouveaux clients ?

Les journées portes ouvertes sont un moment clé de la vie de votre entreprise et tous les salariés sont impliqués.

À ce titre, vous participez à l'accueil des partenaires extérieurs au sein de votre service. Votre supérieur, monsieur M'Bollé, vous a annoncé sa venue avec un important client potentiel et il vous demande de participer à la visite.

Vous êtes conscient que les pratiques de votre entreprise, liées au développement durable, constituent des arguments forts pour remporter ce marché. C'est pourquoi votre chef vous demande de préparer soigneusement un visuel mettant en évidence la problématique suivante :

En quoi les pratiques écoresponsables d'une entreprise peuvent-elles lui permettre de conquérir de nouveaux clients ?

À l'aide des **documents 4 et 5** et de vos connaissances :

● Sur le **kakemono (*) de l'annexe 2**, vous indiquerez dans les bulles les différentes pratiques éco-responsables que vous souhaitez mettre en avant.

● Puis, **sur votre copie**, vous développerez des arguments en faveur de la mise en place de pratiques liées au développement durable dans votre secteur d'activité pour lui permettre de se démarquer de la concurrence.

(*) **Kakemono** : un support d'affichage suspendu verticalement.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2025	25-BCP-ECOGEST-AP1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 3/10

DOCUMENT 1 - Auto-entrepreneur / intérim – Choix à opérer (Uniquement pour la PARTIE 1)

Auto-entrepreneur VS intérim : les règles du jeu changent

[...] Pour une entreprise qui souhaite faire face à un pic d'activité, il existe plusieurs solutions selon ses besoins et son secteur. Alors que le travailleur temporaire représente l'usage traditionnel, les auto-entrepreneurs s'imposent peu à peu dans des formes de flexibilité nouvelles comme les plateformes, la livraison à domicile ou la mise à disposition de travailleurs étudiants. [...]

Le travailleur temporaire

Pour recruter un travailleur temporaire, l'entreprise doit signer avec l'agence d'intérim un contrat de mise à disposition qui précise le motif de la mission, son terme ou sa durée minimale ainsi que les caractéristiques du poste occupé. N'importe quelle entreprise peut recruter en intérim à condition de respecter les motifs légaux. [...]

La rémunération de l'intérimaire et sa facturation sont en lien direct avec la politique salariale de l'entreprise utilisatrice.

L'auto-entrepreneur

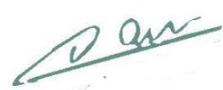
C'est une personne qui a librement choisi de créer son entreprise. Il propose donc des missions selon ses compétences dans des domaines très variés. Il accepte les missions suite à une proposition commerciale ou un devis, validé par l'entreprise. [...]

Il est important de garder en mémoire que l'auto-entrepreneur doit rester libre de négocier sa rémunération, puis libre de ses horaires et des moyens qu'il utilise pour mener sa mission à bien. Il est également censé travailler pour plusieurs clients différents. [...]

Source : www.pixid.fr, modifié par l'auteur

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2025	25-BCP-ECOGEST-AP1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 4/10

DOCUMENT 2 - Extrait du contrat de Location avec Option d'Achat
(Uniquement pour la PARTIE 1)

OFFRE DE CONTRAT DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	
Date de l'offre : 13/09/N valable quinze jours, soit jusqu'au : 28-09-N	
1- IDENTITE DES PARTIES	
MOBILIZE FINANCIAL SERVICES – SARL – Capital social : 318 279 200 €	
LOCATAIRE	INTERMEDIAIRE Ci-après désigné le « Vendeur »
Nom : VOUS Prénom : Adresse :	Distributeur : GARAGE DU GARBET Adresse : 36 avenue des Pyrénées 81800 RABASTENS Cedex 9 Atelier : 01002530 Interlocuteur : Mme ALIENOR
2 – CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DE L'OFFRE	
Cette offre est destinée à louer le véhicule suivant : <input checked="" type="checkbox"/> Voiture Neuve <input type="checkbox"/> Véhicule Occasion Marque : RENAULT Modèle : Clio	PRIX AU COMPTANT : 19 490,00 €
COÛT DE LA LOCATION : 1 ^{er} loyer : 3 500,00 € avec assurances 36 ^e loyer : 209,00 € avec assurances Kilométrage total prévu pour la durée du contrat : 65 000 km - Coût pour kilométrage excédentaire : 0,15 € par km supplémentaire. (Cet ajustement sera effectué dans le cas où l'option d'achat ne serait pas levée en fin de contrat par le locataire).	DURÉE : 37 mois
COÛT DE LA LEVÉE DE L'OPTION D'ACHAT : 8 000 €	
3 – ARTICLES DU CONTRAT	
Article 1 – Acceptation de l'offre. [...] Renvoyer au bailleur un exemplaire de cette offre dûment remplie après avoir apposé votre signature.	
Article 2 – Conclusion du contrat. Le contrat devient définitif quatorze jours après votre acceptation ; la mise à disposition du véhicule devient alors effective. [...]	
Article 5 – Exécution du contrat. En cas de défaillance du Locataire ou du Bailleur dans le respect d'une obligation essentielle du contrat, [...], le contrat pourra être résilié et une indemnité pourra être exigée. [...]	
Article 7 – Commande, livraison et prise en charge du véhicule [...] Par votre signature apposée sur le procès-verbal de réception, vous prenez en charge le véhicule que vous avez commandé et l'acceptez tel qu'il vous a été livré. [...]	
Article 8 – Propriété du véhicule. Le bailleur est et reste propriétaire du véhicule pendant toute la durée de la location. Vous vous interdisez de le céder, le sous-louer, le prêter à un conducteur qui ne serait pas couvert par l'assurance souscrite par le locataire, le donner en gage [...]. [...]	
Article 10 – Assurances. A compter de la date de mise à disposition du véhicule vous êtes, en votre qualité de gardien, responsable de tous les dommages causés au véhicule, ou à des personnes ou des biens. En conséquence, vous vous obligez à souscrire un contrat d'assurance adapté à son utilisation et garantissant notamment la Responsabilité Civile, le Vol, l'Incendie, l'Explosion [...] et les dommages causés au véhicule. [...] [...]	
Article 12- Loyers – modalités de paiement. Ils sont payables à terme à échoir à compter de la date de livraison par prélèvement SEPA sur votre compte.	
Article 13 – Restitution du matériel. Si vous ne souhaitez pas lever l'option d'achat prévue au contrat, vous devez en informer le bailleur 60 jours avant le terme du contrat. Le premier jour suivant la date d'expiration de la location au terme ou anticipée, vous devez, à vos frais et sous votre responsabilité, restituer le véhicule au lieu choisi d'un commun accord entre le locataire et le bailleur, avec tous ses documents et muni de tous ses accessoires. [...] Les frais de remise en état et les kilomètres excédentaires vous sont facturés par le bailleur. [...]	
4 – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CONTRAT DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	
Acceptation du locataire : Je soussigné(e) : Déclare accepter la présente offre. Date :	Le bailleur Mme ALIENOR 

Source : document créé par l'auteur.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2025	25-BCP-ECOGEST-AP1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 5/10

DOCUMENT 3 - La norme ISO 26000 (Uniquement pour le sujet A)



Non contraignante, l'ISO 26000 s'adapte à tout type d'organisation qui souhaite s'engager dans une démarche de développement durable. Elle est un condensé des grands enjeux que toute organisation se doit de prendre en compte : préservation de l'environnement, protection des salariés, éthique dans les affaires ou encore respect des droits de l'Homme [...].

Cette norme à la portée internationale, est référente dans différents domaines et secteurs, comme la RSE, et bien sûr les émissions de gaz à effet de serre ... Des documents viennent valoriser les engagements de l'entreprise dans cette démarche responsable, soucieuse d'une économie sociale et solidaire. [...]

Pour développer leurs plans d'action, les entreprises peuvent alors se pencher sur **les 7 grands principes de la norme ISO 26000** (recouvrant chacun divers leviers d'action) : **la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, la protection du consommateur, la contribution au développement durable.**

ISO 26000 : DES ENTREPRISES CONQUISES



Sources : www.afnor.org - Modifié par l'auteur <https://greenly.earth/fr>

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2025	25-BCP-ECOGEST-AP1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 6/10



ADEME Expertises

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Agence de la transition écologique



L'écoresponsabilité désigne l'ensemble des actions visant à limiter les impacts sur l'environnement de l'activité quotidienne des collectivités.

L'écoresponsabilité passe par de nouveaux choix de gestion, d'achats, d'organisation du travail, par des investissements et par la sensibilisation du personnel.

Les enjeux de l'écoresponsabilité sont importants. Chaque agent produit en moyenne 80 kg de papier par an, dont 17 % seulement sont recyclés. Les émissions totales de CO₂ des collectivités territoriales – pour les fonctions bâtiments, éclairage public, parc automobile – atteignent plus de 2 millions de tonnes par an.



L'ADEME propose des méthodes et outils pour aider les collectivités dans leur démarche.

Comment mobiliser les acteurs concernés ?
Comment convaincre l'ensemble des agents ?
Comment réduire les consommations d'eau, d'énergie,
de papier ainsi que la production de déchets ?

Source : <https://expertises.ademe.fr> - Modifié par l'auteur

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2025	25-BCP-ECOGEST-AP1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 7/10

DOCUMENT 5 - Recyclage des machines de production et outillage industriel (Uniquement pour la partie 2 SUJET B)



Toutes les machines de production et outillages électriques industriels hors service sont considérés comme des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques professionnels (DEEE pro). Ces déchets relèvent d'une réglementation spécifique. Afin d'être correctement dépollués avant d'être recyclés, ils ne doivent pas être jetés avec les déchets banals ou dans les bennes à ferraille.



Pourquoi les machines de production et outillages électriques industriels doivent être dépollués puis recyclés ?

Elles peuvent contenir des substances polluantes pour l'environnement : gaz fluorés, mercure, plomb et autres polluants organiques persistants qui doivent être soigneusement extraits des appareils et neutralisés au moment du recyclage.

Ils sont par ailleurs recyclés à plus de 69 % de leur poids, permettant d'économiser les ressources naturelles et d'éviter les nuisances environnementales qu'engendrent leur extraction et leur transformation.

La responsabilité juridique du détenteur de déchets

Tout détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément à la réglementation.

Il en est responsable jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers (article L541-2 du Code de l'environnement).

En confiant vos équipements à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, vous êtes dégagé de toute responsabilité (cf. art. R.541-45 du Code de l'environnement)

Si vous les confiez à un intermédiaire – collecteur de déchets, prestataire de maintenance – assurez-vous que ce dernier les remettra bien à une filière agréée.

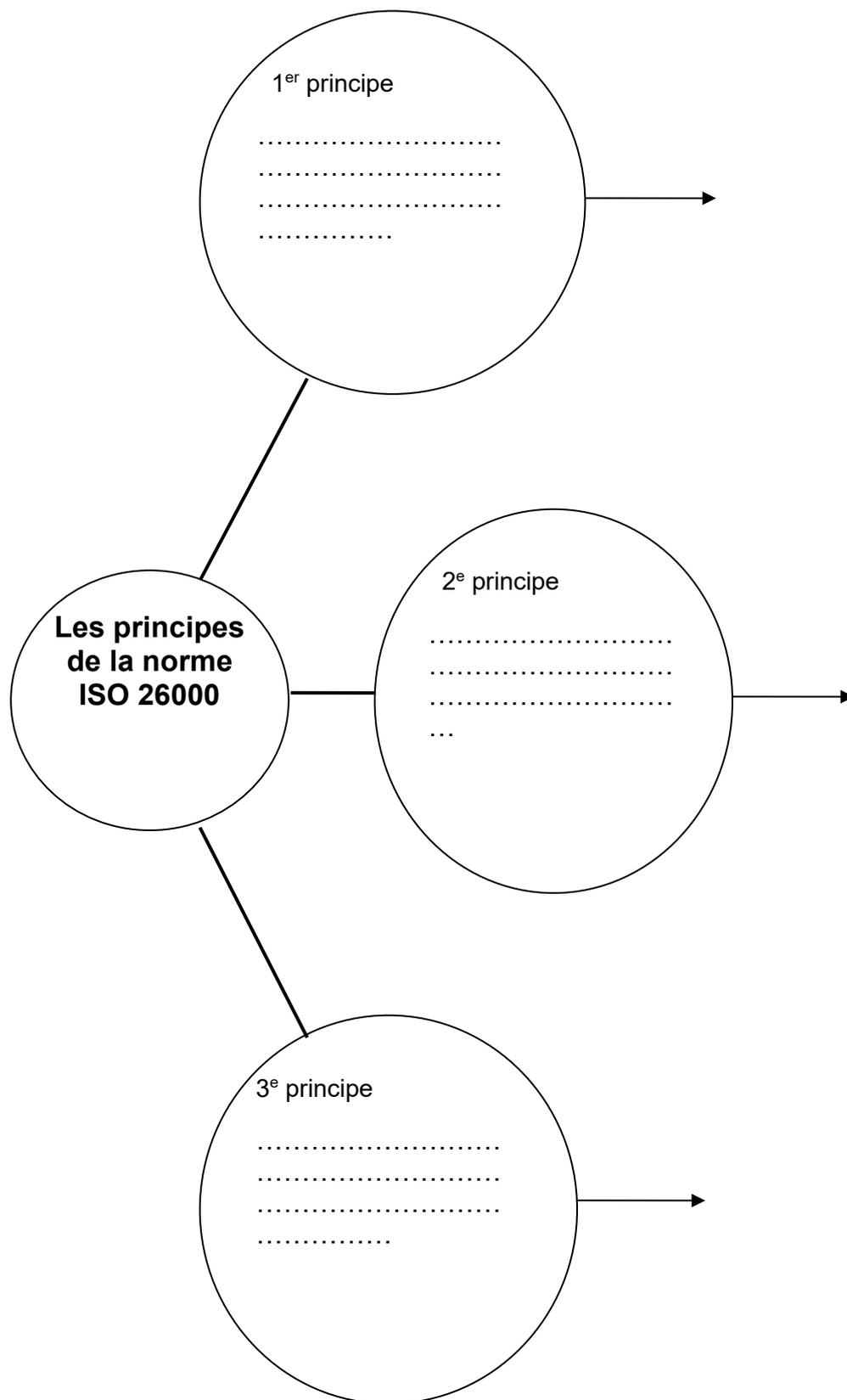


Source : www.ecosystem.eco/fr - Modifié par l'auteur

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2025	25-BCP-ECOGEST-AP1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 8/10

ANNEXE 1 - Carte mentale

(Uniquement pour la partie 2 SUJET A) - À rendre avec la copie

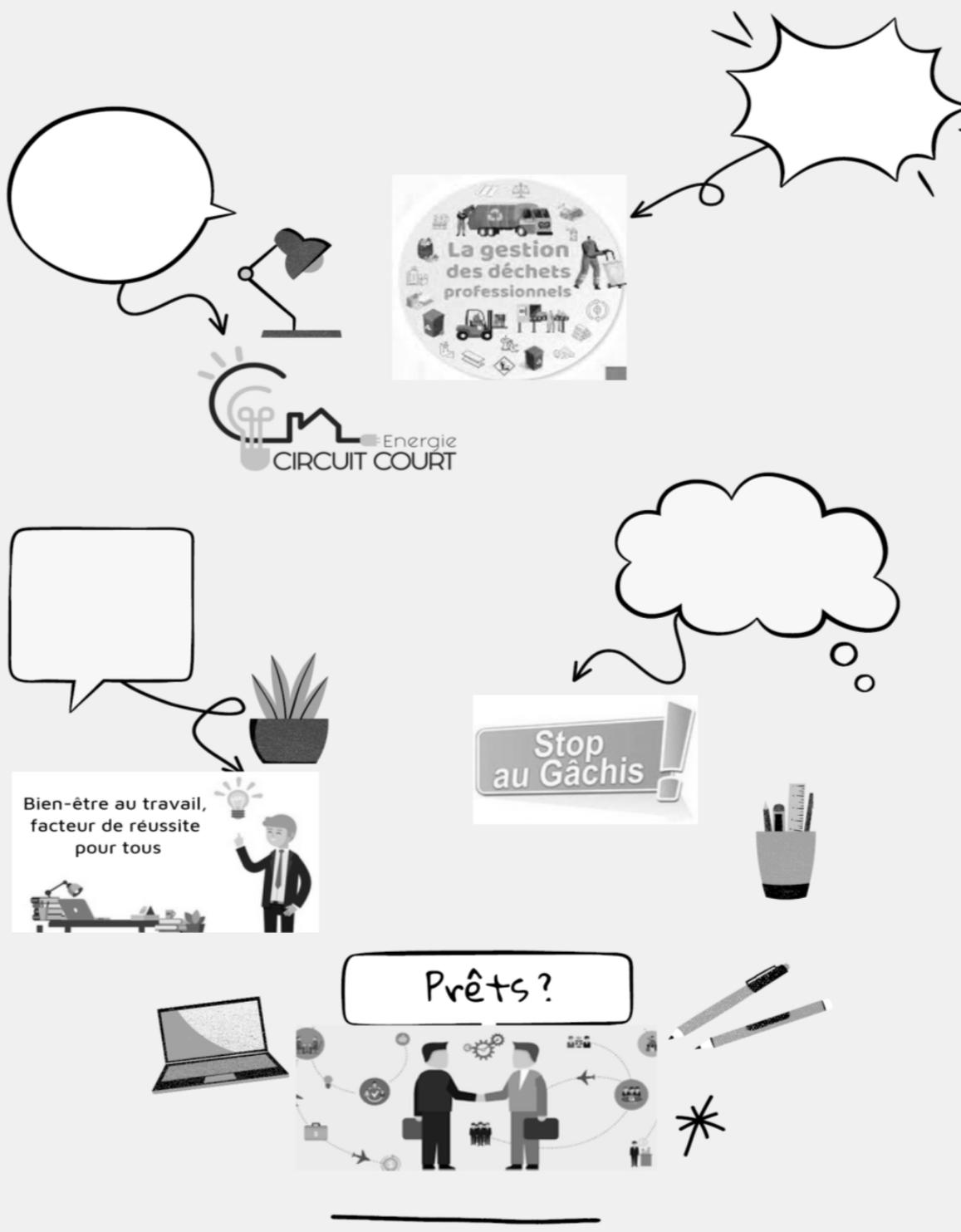


BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2025	25-BCP-ECOGEST-AP1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 9/10

ANNEXE 2 - Kakemono à compléter pour les journées portes-ouvertes
(Uniquement pour la partie 2 SUJET B) - À rendre avec la copie

* Notre devise *

PRODUIRE DURABLE ET RESPONSABLE



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2025	25-BCP-ECOGEST-AP1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 10/10